

REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

**DÉLIBÉRATION 45.2025**

Séance du **Mercredi 16 Juillet 2025**  
À **18h30**

Date de convocation : **9 Juillet 2025**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire

Secrétaire : **Gregogna Joseph**

Nombre de conseillers :.....	19	<b>Présents</b> : Leccia.J-P ; Boccheciampe.K ; Clementi Ladieu.A ; Gianecchini.S ; Gregogna.J ; Jeanne.J ; Pantanacce.C ; Quilici.S ; Santoni.V ; Scopelliti.A ; Tomasini.P ; <b>Absents</b> : Beltramelli.D ; Boccheciampe.V ; Luciani.C ; Pelliccia.C ; Sacoman.B ; <b>Représentés</b> : Cesarini.J-M ; Macchini.J-A ; Quilici.N ;
En exercice :.....	19	
Présents :.....	11	
Votants : .....	14	

Objet : **Modification du marché Public n°MP2025.02 : Aménagement au sol du Carrughju Jean Mattei**

**Lot I : Revêtement de sol en pierre**

**Acte Modificatif n°1 : Plus-value**

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et notamment son Article L.2194-1 du Code de la Commande Publique,

VU le Décret n° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande Publique et notamment ses Articles R. 2194-2, R.2194-8 et R.2194-9 relatifs aux modifications des marchés publics,

VU les Articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications des marchés publics lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux,

VU la délibération n° 31.2025 du 23 Mai 2025 portant attribution du marché public de travaux d'aménagement au sol du carrughju Jean Mattei.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'apporter des modifications au **lot n°1** du marché public en cours. Ces modifications ne sont pas substantielles.

Il a été réévalué la surface de dallage pour une intégration paysagère plus efficiente.

L'entreprise JP Terrassements attributaire du Lot n°1 a donc modifié les différentes quantités de matériaux nécessaires à la bonne exécution de l'opération. Cette réévaluation entraine une plus-value. Le présent acte modificatif traite de la plus-value.

Le montant du marché initial est de **64 500,00 € HT** soit **70 950,00 € TTC**, les modifications à la hausse induites par l'acte modificatif n°1 portent le marché à **72 140,00 € HT** soit **79 354,00 € TTC** soit une plus-value de **11,8 %**.

Le Maire propose au Conseil municipal de passer avec l'entreprise JP TERRASSEMENTS, rte de l'Aliso, 20217 ST FLORENT, un **acte modificatif n°1** au lot n°1 en augmentation de **7 640,00 € HT** soit **8 404,00 € TTC** par rapport au marché initial soit un nouveau montant total de **72 140,00 € HT** soit **79 354,00 € TTC**.

Considérant que les prestations qui font l'objet de ces modifications sont de mêmes natures que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale,

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- ▲ **D'APPROUVER** les modifications induites qui portent le marché **72 140,00 € HT soit 79 354,00 € T.T.C** soit une augmentation de **7 640,00 € HT soit 8 404,00 € T.T.C** par rapport au marché initial ;
- ▲ **DIT** que les crédits sont prévus au budget ;
- ▲ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toutes les pièces nécessaires à la passation de cet avenant et au règlement des comptes.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme au registre suivent les signatures*

Vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Jean-Pierre LECCIA

